

COMMISSION

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 12 juin 2003

modifiant les annexes I et II de la décision 2002/308/CE établissant les listes des zones et des exploitations piscicoles agréées au regard de la septicémie hémorragique virale (SHV) ou de la nécrose hémato-poïétique infectieuse (NHI), ou de ces deux maladies

[notifiée sous le numéro C(2003) 1813]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2003/458/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu la directive 91/67/CEE du Conseil du 28 janvier 1991 relative aux conditions de police sanitaire régissant la mise sur le marché d'animaux et de produits d'aquaculture ⁽¹⁾, modifiée en dernier lieu par le règlement (CE) n° 806/2003 ⁽²⁾, et notamment ses articles 5 et 6,

considérant ce qui suit:

(1) Afin d'obtenir l'agrément au regard de la septicémie hémorragique virale (SHV) ou de la nécrose hémato-poïétique infectieuse (NHI), ou de ces deux maladies, pour une zone ou pour une exploitation située dans une zone non agréée, les États membres soumettent les pièces justificatives requises et les dispositions nationales garantissant le respect des conditions établies par la directive 91/67/CEE.

(2) La décision 2002/308/CE de la Commission ⁽³⁾, modifiée en dernier lieu par la décision 2003/114/CE ⁽⁴⁾, établit les listes des zones et des exploitations piscicoles agréées situées dans des zones non agréées au regard de certaines maladies des poissons.

(3) L'Allemagne, l'Espagne, la France et l'Italie ont soumis à la Commission les documents justificatifs relatifs à l'obtention de l'agrément pour des zones agréées sur leur territoire au regard de la NHI et de la SHV. Les documents fournis démontrent que ces zones satisfont aux exigences de l'article 5 de la directive 91/67/CEE. Elles peuvent par conséquent prétendre au statut de zones agréées et il convient donc de les ajouter à la liste des zones déjà agréées.

(4) L'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la France et l'Italie ont soumis à la Commission les documents justificatifs relatifs à l'obtention du statut d'exploitation agréée située dans une zone non agréée au regard de la NHI et de la SHV. Les documents fournis démontrent que ces exploitations satisfont aux exigences de l'article 6 de la directive 91/67/CEE. Elles peuvent donc prétendre au statut d'exploitation agréée située dans une zone non agréée et il convient de les ajouter à la liste des exploitations déjà agréées.

(5) L'Allemagne a informé la Commission de l'identification positive de la SHV dans une exploitation agréée au regard de la NHI et la SHV. Cette exploitation doit, en conséquence, être rayée de la liste des exploitations agréées au regard de la NHI et la SHV.

(6) Il convient de modifier en conséquence la décision 2002/308/CE.

(7) Les mesures prévues dans la présente décision sont conformes à l'avis du comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La décision 2002/308/CE est modifiée comme suit:

1) L'annexe I est remplacée par le texte de l'annexe I de la présente décision.

2) L'annexe II est remplacée par le texte de l'annexe II de la présente décision.

⁽¹⁾ JO L 46 du 19.2.1991, p. 1.

⁽²⁾ JO L 122 du 16.5.2003, p. 1.

⁽³⁾ JO L 106 du 23.4.2002, p. 28.

⁽⁴⁾ JO L 46 du 20.2.2003, p. 29.

Article 2

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 12 juin 2003.

Par la Commission
David BYRNE
Membre de la Commission

ANNEXE I

ZONES AGRÉÉES AU REGARD DE LA SHV OU DE LA NHI, OU DE CES DEUX MALADIES

1.A. Zones ⁽¹⁾ danoises agréées au regard de la SHV

- | | |
|------------------------|----------------------|
| — Hansted Å, | — Slette Å, |
| — Hovmølle Å, | — Bredkær Bæk, |
| — Grenå, | — Vandløb til Kilen, |
| — Treå, | — Resenkær Å, |
| — Alling Å, | — Klostermølle Å, |
| — Kastbjerg, | — Hvidbjerg Å, |
| — Villestrup Å, | — Knidals Å, |
| — Korup Å, | — Spang Å, |
| — Sæby Å, | — Simested Å, |
| — Elling Å, | — Skals Å, |
| — Uggerby Å, | — Jordbro Å, |
| — Lindenberg Å, | — Fåremølle Å, |
| — Øster Å, | — Flynder Å, |
| — Hasseris Å, | — Damhus Å, |
| — Binderup Å, | — Karup Å, |
| — Vidkær Å, | — Gudenåen, |
| — Dybvad Å, | — Halkær Å, |
| — Bjørnsholm Å, | — Storåen, |
| — Trend Å, | — Århus Å, |
| — Lerkenfeld Å, | — Bygholm Å, |
| — Vester Å, | — Grejs Å, |
| — Lønnerup med tilløb, | — Ørum Å. |

1.B. Zones danoises agréées au regard de la NHI

- Danemark ⁽²⁾.

2. Zones allemandes agréées au regard de la SHV et de la NHI

2.1. Bade-Wurtemberg ⁽³⁾

- Isenburger Tal, de sa source au point d'évacuation de l'exploitation «Falkenstein»,
- Eyach et ses affluents, de leurs sources jusqu'au premier barrage en aval situé près de Haigerloch,
- Andelsbach et ses affluents, de leurs sources jusqu'à la turbine située près de Krauchenwies,
- Lauchert et ses affluents, de leurs sources jusqu'à la turbine située près de Sigmaringendorf,
- Grosse Lauter et ses affluents, de leurs sources jusqu'à la chute près de Lauterach.

3. Zones espagnoles agréées au regard de la SHV et de la NHI

3.1. Région: Communauté autonome des Asturies

Zones continentales

- Tous les bassins versants de la région des Asturies.

⁽¹⁾ Les bassins versants et les zones littorales qui y sont rattachés.

⁽²⁾ Toutes les zones continentales et littorales situées sur son territoire.

⁽³⁾ Certaines parties des bassins versants.

Zones côtières

- Toute la côte des Asturies.

3.2. Région: Communauté autonome de Galice

Zones continentales

- Bassins versants de Galice:
 - y compris les bassins versants des rivières et des fleuves suivants: Eo, Sil (à partir de sa source dans la province de León), Miño (depuis les sources jusqu'au barrage de Frieira) et Limia (depuis les sources jusqu'au barrage de Das Conchas),
 - à l'exception du bassin versant du Tamega.

Zones côtières

- la zone littorale de la Galice, de l'embouchure de l'Eo (Isla Pancha) au Cabo Silliero de la Ría de Vigo,
- la zone littorale s'étendant du Cabo Silliero à la Punta Picos (embouchure du Miño) est considérée comme une zone tampon.

3.3. Région: Communauté autonome d'Aragon

Zones continentales

- Aragon, depuis les sources jusqu'au barrage de Caparroso, dans la province de Navarre,
- Gállego, depuis les sources jusqu'au barrage d'Ardisa,
- Sotón, depuis les sources jusqu'au barrage de Sotonera,
- Isuela, depuis les sources jusqu'au barrage d'Arguis,
- Flumen, depuis les sources jusqu'au barrage de Santa María de Belsue,
- Guatizalema, depuis les sources jusqu'au barrage de Vadiello,
- Cinca, depuis les sources jusqu'au barrage de Grado,
- Esera, depuis les sources jusqu'au barrage de Barasona,
- Noguera Ribagorzana, depuis les sources jusqu'au barrage de Santa Ana,
- Huecha, depuis les sources jusqu'au barrage d'Alcalá de Moncayo,
- Jalón, depuis les sources jusqu'au barrage d'Alagón,
- Huerva, depuis les sources jusqu'au barrage de Mezalocha,
- Aguasvivas, depuis les sources jusqu'au barrage de Moneva,
- Martín, depuis les sources jusqu'au barrage de Cueva Foradada,
- Escuriza, depuis les sources jusqu'au barrage d'Escuriza,
- Guadalope, depuis les sources jusqu'au barrage de Caspe,
- Matarraña, depuis les sources jusqu'au barrage d'Aguas de Pena,
- Pena, depuis les sources jusqu'au barrage de Pena,
- Guadalaviar-Turia, depuis les sources jusqu'au barrage de Generalísimo, dans la province de Valence,
- Mijares, depuis les sources jusqu'au barrage d'Arenós, dans la province de Castellón.

Les autres cours d'eau de la communauté d'Aragon, ainsi que l'Èbre sur le tronçon traversant ladite communauté, sont considérés comme une zone tampon.

3.4. Région: Communauté autonome de Navarre

Zones continentales

- Rivières et fleuves suivants: Bidasoa, de sa source à son embouchure,
- Leizarán, depuis les sources jusqu'au barrage de Leizarán (Muga),
- Arakil-Arga, depuis les sources jusqu'au barrage de Falces,
- Ega, depuis les sources jusqu'au barrage d'Allo,
- Aragón, de sa source dans la province de Huesca (Aragon) au barrage de Caparroso (Navarra).

Les autres cours d'eau de la communauté de Navarre, ainsi que l'Èbre sur le tronçon traversant ladite communauté, sont considérés comme une zone tampon.

3.5. Région: Communauté autonome de Castille-Léon

Zones continentales

- Rivières et fleuves suivants: Duero, depuis les sources jusqu'au barrage d'Aldeávila,
- Èbre, de sa source dans la communauté autonome de Cantabrique au barrage de Sobrón,
- Queiles, depuis les sources jusqu'au barrage de Los Fayos,
- Tiétar, depuis les sources jusqu'au barrage de Rosarito,
- Alberche, depuis les sources jusqu'au barrage de Burguillo.

Les autres cours d'eau de la communauté autonome de Castille-Léon sont considérés comme une zone tampon.

3.6. Région: Communauté autonome de Cantabrique

Zones continentales

Les bassins versants des cours d'eau suivants, de leur source à la mer:

- Deva,
- Nansa,
- Saja-Besaya,
- Pas-Pisueña,
- Asón,
- Agüera.

Les bassins versants des cours d'eau Gandarillas, Escudo, Miera et Campiazo sont considérés comme une zone tampon.

Zones côtières

- Toute la côte de Cantabrique, de l'embouchure de la Deva à la crique d'Ontón.

3.7. Région: Communauté autonome de La Rioja

Zones continentales

Les bassins versants de l'Èbre, de sa source jusqu'au barrage de Mequinenza dans la commune d'Aragón.

4.A. Zones françaises agréées au regard de la SHV et de la NHI

4.A.1. Adour-Garonne

Bassins versants

- le bassin versant de la Charente,
- le bassin versant de la Seudre,
- les bassins versant des rivières littorales de l'estuaire de la Gironde, dans le département de la Charente-Maritime,
- les bassins versants de la Nive et des Nivelles (Pyrénées-Atlantiques),
- le bassin des Forges (Landes),
- le bassin de la Dronne, depuis les sources jusqu'au barrage des Églisottes à Monfourat (Dordogne),
- le bassin de la Beauronne, depuis les sources jusqu'au barrage de Faye (Dordogne),
- le bassin de la Valouse, depuis les sources jusqu'au barrage de l'Étang des Roches-Noires (Dordogne),
- le bassin de la Paillasse, depuis les sources jusqu'au barrage de Grand Forge (Gironde),
- le bassin du Ciron, depuis les sources jusqu'au barrage du Moulin-de-Castaing (Gironde et Lot-et-Garonne),
- le bassin de la Petite Leyre, depuis les sources jusqu'au barrage du Pont-de-l'Espine à Argelouse (Landes),

- le bassin de la Pave, depuis les sources jusqu'au barrage de la Pave (Landes),
- le bassin de l'Escource, depuis les sources jusqu'au barrage du Moulin-de-Barbe (Landes),
- le bassin du Geloux, depuis les sources jusqu'au barrage de la D38 à Saint-Martin-d'Oney (Landes),
- le bassin de l'Estrigon, depuis les sources jusqu'au barrage de Campet-et-Lamolère (Landes),
- le bassin de l'Estampon, depuis les sources jusqu'au barrage de l'Ancienne Minoterie à Roquefort (Landes),
- le bassin de la Gélise, depuis les sources jusqu'au barrage en aval du point de confluence Gélise-L'Osse (Landes et Lot-et-Garonne),
- le bassin du Magescq, depuis les sources jusqu'à l'embouchure (Landes),
- le bassin des Luys, depuis les sources jusqu'au barrage du Moulin-d'Oro (Pyrénées-Atlantiques),
- le bassin du Neez, depuis les sources jusqu'au barrage du Jurançon (Pyrénées-Atlantiques),
- le bassin du Beez, depuis les sources jusqu'au barrage de Nay (Pyrénées-Atlantiques),
- le bassin du Gave-de-Cauterets, depuis les sources jusqu'au barrage Calypso de la centrale de Soulom (Hautes-Pyrénées).

Parties côtières

- L'ensemble de la côte Atlantique située entre la limite nord du littoral du département de la Vendée et la limite sud du littoral du département de la Charente-Maritime.

4.A.2. Loire-Bretagne

Zones continentales

- l'ensemble des bassins versants situés dans la région Bretagne à l'exception des bassins versants suivants:
 - Vilaine,
 - Aven,
 - Ster-Goz,
 - l'aval du bassin de l'Élorn,
- le bassin de la Sèvre-Niortaise,
- le bassin du Lay,
- les bassins versants suivants du bassin de la Vienne:
 - le bassin de la Vienne, depuis les sources jusqu'au barrage de Châtelleraut (Vienne),
 - le bassin de la Gartempe, depuis les sources jusqu'au barrage (doté d'une grille) de Châtelleraut (Vienne),
 - le bassin de la Creuse, depuis les sources jusqu'au barrage de Bénavent (Indre),
 - le bassin du Suin, depuis les sources jusqu'au barrage de Douadic (Indre),
 - le bassin de la Claise, depuis les sources jusqu'au barrage de Bossay-sur-Claise (Indre-et-Loire),
 - le bassin du ruisseau de Velleches et du ruisseau trois Moulins, depuis les sources jusqu'au barrage des trois Moulins (Vienne),
 - les bassins des rivières littorales atlantiques (Vendée).

Parties côtières

- L'ensemble de la côte bretonne, à l'exception des parties suivantes:
 - Rade de Brest,
 - Anse de Camaret,
 - zone littorale comprise entre la pointe de Trévignon et l'embouchure de la Laïta,
 - la zone littorale comprise entre l'embouchure du Tohon jusqu'à la limite départementale.

4.A.3. *Seine-Normandie*

Zones continentales

- Le bassin de la Sélune.

4.A.4. *RÉGION AQUITAINE*

Bassins versants

- Le bassin de la Vignac, depuis les sources jusqu'au «barrage de la Forge»,
- le bassin de la Gouaneyre, depuis les sources jusqu'au barrage de «Maillières»,
- le bassin de la Susselgue, depuis les sources jusqu'au barrage de «Susselgue»,
- le bassin de la Luzou depuis les sources jusqu'au barrage de l'exploitation piscicole «de Laluque»,
- le bassin de la Gouadas depuis les sources jusqu'au barrage de «l'Etange de la Glacière à Saint Vincent de Paul»,
- le bassin de la Bayse depuis les sources jusqu'au barrage du «Moulin de Lartia et de Manobre».

4.A.5. *Midi-Pyrénées*

Bassins versants

- Le bassin du Cernon depuis les sources jusqu'au barrage de Saint-George de Luzençon.

4.B. Zones françaises agréées au regard de la SHV

4.B.1. *Loire-Bretagne*

Zones continentales

- La partie du bassin versant de la Loire comprenant l'amont du bassin de l'Huisne, depuis la source des cours d'eaux jusqu'au barrage de la Ferté-Bernard.

4.C. Zones françaises agréées au regard de la NHI

4.C.1. *Loire-Bretagne*

Zones continentales

- Les bassins versants suivants du bassin de la Vienne:
 - le bassin de l'Anglin, depuis les sources jusqu'aux barrages de:
 - (EDF) Châtelleraut sur la Vienne, dans le département de la Vienne,
 - Saint Pierre de Maillé sur la Gartempe, dans le département de la Vienne,
 - Bénavent sur la Creuse, dans le département de l'Indre,
 - Douadic sur le Suin, dans le département de l'Indre,
 - Bossay-sur-Claise sur la Claise, dans le département de l'Indre-et-Loire.

5.A. Zones irlandaises agréées au regard de la SHV

- Irlande ^(*), à l'exception de l'île de Cape Clear.

(*) Toutes les zones continentales et littorales situées sur son territoire.

5.B. Zones irlandaises agréées au regard de la NHI

— Irlande ^([°]).

6.A. Zones italiennes agréées au regard de la SHV et de la NHI**6.A.1. Région du Trentin-Haut-Adige, Province autonome de Trente**

Zones continentales

- Val di Fiemme, Fassa e Cembra: le bassin de l'Avisio, depuis les sources jusqu'au barrage artificiel de Serra San Giorgio située dans la commune de Giovo,
- Val delle Sorne: le bassin versant du Sorna, depuis les sources jusqu'au barrage artificiel constitué par la centrale hydroélectrique de la commune de Chizzola (Ala), avant l'Adige,
- Torrente Adanà: le bassin versant de l'Adanà, depuis les sources jusqu'à la suite de barrages artificiels situés en aval de l'exploitation Armani Cornelio-Lardaro,
- Rio Manes: la zone de collecte des eaux du Rio Manes jusqu'à la cascade située à 200 m en aval de l'élevage «Troticoltura Giovanelli», dans la commune de «La Zinquantina»,
- Val Rendana: le bassin versant depuis les sources de la Sarca jusqu'au barrage d'Oltresarca dans la commune de Villa Rendena,
- Val di Ledro: le bassin versant de la Massangla et de la Ponale depuis les sources jusqu'à la centrale hydroélectrique située à «Centrale» dans la commune de Molina di Ledro,
- Valsugana: le bassin versant de la Brenta depuis les sources jusqu'au barrage de Marzotto, à Mantincelli, dans la commune de Grigno,
- Fersina: le bassin versant de la Fersina depuis les sources jusqu'à la chute de Ponte Alto.

6.A.2. Région de Lombardie, Province de Brescia

Zones continentales

- Ogliolo: le bassin versant depuis les sources de l'Ogliolo jusqu'à la cascade située en aval de l'exploitation piscicole «Adamello», au confluent de l'Ogliolo et de l'Oglio,
- Fium Caffaro: le bassin versant depuis les sources du Cafarro jusqu'au barrage artificiel situé à 1 km en aval de l'exploitation.

6.A.3. Région d'Ombrie, Province de Pérouse

Zones continentales

- Lago Trasimeno: le lac de Trasimène.

6.A.4. Région de Vénétie

Zones continentales

- Zone Belluno: le bassin-versant de la province de Belluno depuis les sources de l'Ardo jusqu'au barrage d'aval (avant que l'Ardo se jette dans la Piave), où se trouve le Centro Sperimentale di Acquacoltura, Valli di Bolzano Bellunese, Belluno.

6.A.5. Région de Toscane

Zones continentales

- Valle del Fiume Serchio: le bassin versant du Serchio depuis ses sources jusqu'au barrage de Piaggione.

([°]) Toutes les zones continentales et littorales situées sur son territoire.

6.A.6. Région d'Ombrie

Zones continentales

- Fosso di Terria: le bassin versant de la Terria depuis ses sources jusqu'au barrage situé en aval de l'exploitation piscicole Mountain Fish, au confluent de la Terri et de la Nera.

6.B. Zones italiennes agréées au regard de la SHV**6.B.1. Région du Trentin-Haut-Adige, Province autonome de Trente**

Zones continentales

- Valle dei Laghi: le bassin versant des lacs de San Massenza, de Toblino et de Cavedine jusqu'au barrage situé en aval, dans la partie méridionale du lac de Cavedine conduisant à la centrale hydroélectrique de la commune de Torbole.

7.A. Zones suédoises agréées au regard de la SHV

- Suède ⁽⁶⁾:
 - à l'exclusion de la zone de la côte ouest comprise dans un demi-cercle d'un rayon de 20 km autour de l'exploitation piscicole de l'île de Björkö, ainsi que les estuaires et les bassins versants des cours d'eau Göta et Säve jusqu'à leur première passe migratoire (situées respectivement à Trollhättan et à l'entrée du lac d'Aspen).

7.B. Zones suédoises agréées au regard de la NHI

- Suède ⁽⁶⁾.

8. Zones du Royaume-Uni, des îles Anglo-Normandes et de l'île de Man agréées au regard de la SHV et de la NHI

- Grande-Bretagne ⁽⁶⁾,
- Irlande du Nord ⁽⁶⁾,
- Guernesey ⁽⁶⁾,
- L'île de Man ⁽⁶⁾.

⁽⁶⁾ Toutes les zones continentales et littorales situées sur son territoire.

ANNEXE II

EXPLOITATIONS PISCICOLES AGRÉÉES AU REGARD DE LA SHV OU DE LA NHI, OU DE CES DEUX MALADIES

1. Exploitations piscicoles de Belgique agréées au regard de la SHV et de la NHI

1.	La Fontaine aux truites	B-6769 Gérouville
----	-------------------------	-------------------

2. Exploitations piscicoles du Danemark agréées au regard de la SHV et de la NHI

1.	Vork Dambrug	DK-6040 Egtved
2.	Egebæk Dambrug	DK-6880 Tarm
3.	Bækkelund Dambrug	DK-6950 Ringkøbing
4.	Borups Geddeopdræt	DK-6950 Ringkøbing
5.	Bornholms Lakseklækkeri	DK-3730 Nexø
6.	Langes Dambrug	DK-6940 Lem St.
7.	Brænderigårdens Dambrug	DK-6971 Spjald
8.	Siglund Fiskeopdræt	DK-4780 Stege
9.	Ravning Fiskeri	DK-7182 Bredsten
10.	Ravnkær Dambrug	DK-7182 Bredsten

3.A. Exploitations piscicoles d'Allemagne agréées au regard de la SHV et de la NHI

3.1. Basse-Saxe

1.	Jochen Moeller	Fischzucht Harkenbleck D-30966 Hemmingen-Harkenbleck
2.	Versuchsgut Reliehausen der Universität Göttingen	(uniquement éclosion) D-37586 Dassel
3.	Dr. R. Rosengarten	Forellenzucht Sieben Quellen D-49124 Georgsmarienhütte
4.	Klaus Kröger	Fischzucht Klaus Kröger D-21256 Handeloh Wörme
5.	Ingeborg Riggert-Schlumbohm	Forellenzucht W. Riggert D-29465 Schnega
6.	Volker Buchtmann	Fischzucht Nordbach D-21441 Garstedt
7.	Sven Kramer	Forellenzucht Kaierde D-31073 Delligsen
8.	Hans-Peter Klusak	Fischzucht Grönegau D-49328 Melle
9.	F. Feuerhake	Forellenzucht Rheden D-31039 Rheden
10.	Horst Pöpke	Fischzucht Pöpke Hauptstraße 14 D-21745 Hemmoor

3.2. *Thuringe*

1.	Firma Tautenhahn	D-98646 Trostadt
2.	Fischzucht Salza GmbH	D-99734 Nordhausen-Salza
3.	Fischzucht Kindelbrück GmbH	D-99638 Kindelbrück
4.	Reinhardt Strecker	Forellenzucht Orgelmühle D-37351 Dingelstadt

3.3. *Bade-Wurtemberg*

1.	Heiner Feldmann	Riedlingen/Neufra D-88630 Pfullendorf
2.	Walter Dietmayer	Forellenzucht Walter Dietmayer Hettingen D-72501 Gammertingen
3.	Heiner Feldmann	Bad Waldsee D-88630 Pfullendorf
4.	Heiner Feldmann	Bergatreute D-88630 Pfullendorf
5.	Oliver Fricke	Anlage Wuchzenhofen Boschenmühle D-87764 Mariasteinbach-Legau 13 ½
6.	Peter Schmaus	Fischzucht Schmaus, Steinental D-88410 Steinental/Hauerz
7.	Josef Schnetz	Fenkenmühle D-88263 Horgenzell
8.	Erwin Steinhart	Quellwasseranlage Steinhart Hettingen D-72513 Hettingen
9.	Hugo Strobel	Quellwasseranlage Otterswang Sägmühle D-72505 Hausen am Andelsbach
10.	Reinhard Lenz	Forsthaus Gaimühle D-64759 Sensbachtal
11.	Peter Hofer	Sulzbach D-78727 Aisteig/Oberndorf
12.	Stephan Hofer	Oberer Lautenbach D-78727 Aisteig/Oberndorf
13.	Stephan Hofer	Unterer Lautenbach D-78727 Aisteig/Oberndorf
14.	Stephan Hofer	Schelklingen D-78727 Aistaig/Oberndorf
15.	Hubert Schuppert	Brutanlage: Obere Fischzucht Mastanlage: Untere Fischzucht D-88454 Unteressendorf
16.	Johannes Dreier	Brunnentobel D-88299 Leutkirch/Hebrachhofen
17.	Peter Störk	Wagenhausen D-88348 Saulgau
18.	Erwin Steinhart	Geislingen/St. D-73312 Geislingen/St.

19.	Joachim Schindler	Forellenzucht Lohmühle D-72275 Alpirsbach
20.	Heribert Wolf	Forellenzucht Sohnus D-72160 Horb-Diessen
21.	Claus Lehr	Forellenzucht Reinerzau D-72275 Alpirsbach-Reinerzau
22.	Hugo Hager	Bruthausanlage D-88639 Walbertsweiler
23.	Hugo Hager	Waldanlage D-88639 Walbertsweiler
24.	Gumpper und Stöll GmbH	Forellenhof Rössle Honau D-72805 Liechtenstein
25.	Ulrich Ibele	Pfrungen D-88271 Pfrungen
26.	Hans Schmutz	Brutanlage 1, Brutanlage 2, Brut- und Setzlingsanlage 3 (Hausanlage) D-89155 Erbach
27.	Wilhelm Drafehnl	Obersimonswald D-77960 Seelbach
28.	Wilhelm Drafehnl	Brutanlage Seelbach D-77960 Seelbach
29.	Franz Schwarz	Oberharmersbach D-77784 Oberharmersbach
30.	Meinrad Nuber	Langenenslingen D-88515 Langenenslingen
31.	Anton Spieß	Höhmühle D-88353 Kifleg
32.	Karl Servay	Osterhofen D-88339 Bad Waldsee
33.	Kreissportfischereiverein Biberach	Warthausen D-88400 Biberach
34.	Hans Schmutz	Gossenzugen D-89155 Erbach
35.	Reinhard Rösch	Haigerach D-77723 Gengenbach
36.	Harald Tress	Unterlauchringen D-79787 Unterlauchringen
37.	Alfred Tröndle	Tiefenstein D-79774 Albbruck
38.	Alfred Tröndle	Unteralpfen D-79774 Unteralpfen
39.	Peter Hofer	Schenkenbach D-78727 Aisteig/Oberndorf
40.	Heiner Feldmann	Bainders D-88630 Pfullendorf
41.	Andreas Zordel	Fischzucht Im Gänsebrunnen D-75305 Neuenbürg
42.	Hans Fischböck	Forellenzucht am Kocherursprung D-73447 Oberkochen

43.	Hans Fischböck	Fischzucht D-73447 Oberkochen
44.	Josef Dürr	Forrelenzucht Igersheim D-97980 Bad Mergentheim
45.	Kurt Englerth und Sohn GBR	Anlage Berneck D-72297 Seewald
46.	Fischzucht Anton Jung	Anlage Rohrsee D-88353 Kisslegg
47.	Staatliches Forstamt Wangen	Anlage Karssee D-88239 Wangen i. A.
48.	Simon Phillipson	Anlage Weissenbronnen D-88364 Wolfegg
49.	Hans Klaiber	Anlage Bad Wildbad D-75337 Enzklösterle
50.	Josef Hönig	Forellenzucht Hönig D-76646 Bruchsal-Heidelsheim
51.	Werner Baur	Blitzenreute D-88273 Fronreute-Blitzenreute
52.	Gerhard Weihmann	Mägerkingen D-72574 Bad Urach-Seeburg
53.	Hans und Hubert Belser GBR	Dettingen D-72401 Haigerloch-Gruol
54.	Staatliche Forstämter Ravensburg und Wangen	Altdorfer Wald D-88214 Ravensburg
55.	Anton Jung	Bunkhoferweiher, Schanzwiesweiher und Häcklerweiher D-88353 Kisslegg
56.	Hildegart Litke	Holzweiher D-88480 Achstetten
57.	Werner Wägele	Ellerazhofer Weiher D-88319 Aitrach
58.	Ernst Graf	Hatzenweiler Osterbergstraße 8 D-88239 Wangen-Hatzenweiler
59.	Fischbrutanstalt des Landes Baden-Württemberg	Obereisenbach Argenweg 50 D-88085 Langenargen
60.	Johann-Georg Huchler	Gutenzell Ochsenhauserstraße 17 D-88484 Gutenzell
61.	Meinrad Nuber	Ochsenhausen Obere Wiesen 1 D-88416 Ochsenhausen
62.	Bezirksfischereiverein Nagoldtal e. V.	Kentheim Lange Steige 34 D-75365 Calw
63.	Berd und Volker Fähnrich	Neumühle D-88260 Ratzenried-Argenbühl
64.	Klaiber «An der Tierwiese»	Hans Klaiber Rathausweg 7 D-75377 Enzklösterle

65.	Parey, Bittigkoffer — Unterreichenbach	Klaus Parey, Mörikeweg 17 D-75331 Engelsbran 2
66.	Farm Sauter Anlage Pfliegelberg	Gerhard Sauter D-88239 Wangen-Pfliegelberg 6
67.	Krattenmacher Anlage Osterhofen	Krattenmacher, Hittelhofen Gasthaus D-8339 Bad Waldsee
68.	Fährnich Anlage Argenmühle D88260 Ratzenried-Argenmühle	Bernd und Volker Fährnich Von Rütistraße D-8339 Bad Waldsee
69.	Gumpper und Stoll Anlage Unterhausen	Gumpper und Stoll GmbH und Co.KG Heerstraße 20 D-72805 Lichtenstein-Honau
70.	Durach Anlage Altann	Antonie Durach Panoramastraße 23 D-88346 Wolfegg-Altann
71.	Städler Anlage Raunsmühle	Paul Städler Raunsmühle D-88499 Riedlingen-Pfummern
72.	König Anlage Erisdorf	Sigfried König Helfenstraße 2/1 D-88499 Riedlingen-Neufra
73.	Forellenzucht Drafehn Anlage Wittelbach	Wilhelm Drafehn Schuttertalsstraße 1 D-77960 Seelbach-Wittelbach
74.	Wirth Anlage Dengelshofen	Günther Wirth D-88316 Isny-Dengelshofen 219
75.	Krämer, Bad Teinach	Sascha Krämer Postrstraße 11 D-75385 Bad Teinach-Zavelstein
76.	Muffler Anlage Eigeltingen	Emil Muffler Brielholzer Hof D-78253 Eigeltingen

3.4. Rhénanie-du-Nord-Westphalie

1.	Wolfgang Lindhorst-Emme	Hirschquelle D-33758 Schloss Holte-Stukenbrock
2.	Wolfgang Lindhorst-Emme	Am Oelbach D-33758 Schloss Holte-Stukenbrock
3.	Hugo Rameil und Söhne	Sauerländer Forellenzucht D-57368 Lennestadt-Gleierbrück
4.	Peter Horres	Ovenhausen, Jätzer Mühle D-37671 Hörter
5.	Wolfgang Middendorf	Fischzuchtbetrieb Middendorf D-46348 Raesfeld

3.5. Bavière

1.	Gerstner Peter	(Forellenzuchtbetrieb Juraquell) Wellheim D-97332 Volkach
2.	Werner Ruf	Fischzucht Wildbad 86925 Fuchstal-Leeder
3.	Rogg	Fisch Rogg 87751 Heimertingen

4.	Fischzucht Graf Anlage D-87737 Reichau	Fischzucht Graf GbR Engishausen 64 87743 Egg an der Günz
5.	Fischzucht Graf Anlage D-87727 Klosterbeuren	Fischzucht Graf GbR Engishausen 64 87743 Egg an der Günz
6.	Fischzucht Graf Anlage D-87743 Egg an der Günz	Fischzucht Graf GbR Engishausen 64 D-87743 Egg an der Günz
7.	Anlage Am Grossen Dürrmaul D-95671 Bärnau	Andreas Rösch Am großen Dürrmaul 2 D-95671 Bärnau
8.	Andreas Hofer Anlage D-84524 Mitterhausen	Andreas Hofer Vils 6 D-8419 Velden

3.6. *Saxe*

1.	Anglervverband Südsachsen «Mulde/Elster» e. V.	Forellenanlage Schlettau D-09487 Schlettau
2.	H. und G. Ermisch GbR	Forellen- und Lachszucht D-01844 Langburkersdorf

3.7. *Hesse*

1.	Hermann Rameil	Fischzuchtbetriebe Hermann Rameil D-34311 Naumburg OT Altendorf
----	----------------	--

3.8. *Schleswig-Holstein*

1.	Hubert Mertin	Forellenzucht Mertin Mühlenweg 6 D-24247 Roderbek
----	---------------	---

3.B. **Exploitations piscicoles d'Allemagne agréées au regard de la NHI**3.B.1. *Thuringe*

1.	Thüringer Forstamt Leinefelde	Fischzucht Worbis D-37327 Leinefelde
----	-------------------------------	---

4. **Exploitations piscicoles d'Espagne agréées au regard de la SHV et de la NHI**4.1. *Région: communauté autonome d'Aragon*

1.	Truchas del Prado	Située à Alcalà de Ebro, province de Saragosse (Aragon)
----	-------------------	---

5.A. **Exploitations piscicoles de France agréées au regard de la SHV et de la NHI**5.A.1. *Adour-Garonne*

1.	Pisciculture de Sarrance	F-64490 Sarrance (Pyrénées-Atlantiques)
2.	Pisciculture des Sources	F-12540 Cornus (Aveyron)
3.	Pisciculture de Pissos	F-40410 Pissos (Landes)
4.	Pisciculture de Tambareau	F-40000 Mont de Marsan (Landes)
5.	Pisciculture «Les Fontaines d'Escot»	F-64490 Escot (Pyrénées-Atlantiques)
6.	Pisciculture de la Forge	F-47700 Casteljaloux (Lot-et-Garonne)

5.A.2. *Artois-Picardie*

1.	Pisciculture du Moulin du Roy	F-62156 Rémy (Pas-de-Calais)
2.	Pisciculture du Bléquin	F-62380 Séninghem (Pas-de-Calais)
3.	Pisciculture de Earls Feldmann 76340 Hodeng Au Bosc	F-80580 Bray-Les-Mareuil
4.	Pisciculture Bonnelle à Ponthoile	Bonnelle 80133 Ponthoile M. Sohier 26, rue George Deray F-80100 Abeville
5.	Pisciculture Bretel à Gezaincourt	Bretel 80600 Gezaincourt-Doulens M. Sohier 26, rue George Deray F-80100 Abeville

5.A.3. *Aquitaine*

1.	SARL Salmoniculture de la Ponte — Station d'Alevinage du Ruisseau Blanc	Le Meysout — F-40120 Arue
2.	L'EPST-INRA Pisciculture à Lees Athas	Saillet et Esquit — F-64490 Lees Athas INRA — BP 3 — F-64310 Saint Pee sur Nivelle

5.A.4. *Drôme*

1.	Pisciculture «Sources de la Fabrique»	40, Chemin de Robinson F-26000 Valence
----	---------------------------------------	---

5.A.5. *Haute-Normandie*

1.	Pisciculture des Godeliers	F-27210 Le Torpt
2.	Pisciculture fédérale de Saint Gertrude F-76490 Maulevrier	Fédération des association pour la pêche et la protection de milieu aquatique de Seine-Mari- time-11 F-76490 Maulevrier

5.A.6. *Loire-Bretagne*

1.	SCEA «Truites du lac de Cartravers»	Bois-Boscher F-22460 Merleac (Côtes-d'Armor)
2.	Pisciculture du Thélohier	F-35190 Cardroc (Ille-et-Vilaine)
3.	Pisciculture de Plainville	F-28400 Marolles Les Buis (Eure-et-Loir)
4.	Pisciculture Rémon à Parné sur Roc	SARL Remon 21, rue de la Véquerie F-53260 Parné sur Roc (Mayenne)

5.A.7. *Rhin-Meuse*

1.	Pisciculture du ruisseau de Dompierre	F-55300 Lacroix sur Meuse (Meuse)
2.	Pisciculture de la source de la Deüe	F-55500 Cousances-aux-Bois (Meuse)

5.A.8. *Rhône-Méditerranée-Corse*

1.	Pisciculture Charles Murgat	Les Fontaines F-38270 Beaufort (Isère)
----	-----------------------------	---

5.A.9. Seine-Normandie

1.	Pisciculture du Vaucheron	F-55130 Gondrecourt-Le-Château (Meuse)
----	---------------------------	--

5.A.10. Languedoc Roussillon

1.	Pisciculture de Pêcher 48400 Florac	Fédération de la Lozère pour la pêche et la protection du milieu aquatique F-48400 Florac
----	--	--

5.A.11. Midi-Pyrénées

1.	Pisciculture de la source du Durzon	SCEA Pisciculture du mas de pommiers F-12230 Nant
----	-------------------------------------	--

5.A.12. Alpes-de-Haute-Provence

1.	Centre Piscicole de Roquebilière F-06450 Roquebilière	Fédération des Alpes-Maritimes pour la pêche et la protection du milieu aquatique F-06450 Roquebilière
----	--	---

5.B. Exploitations piscicoles de France agréées au regard de la SHV

5.B.1. Artois-Picardie

1.	Pisciculture de Sangheen	F-62102 Calais (Pas-de-Calais)
----	--------------------------	--------------------------------

6. Exploitations piscicoles d'Italie agréées au regard de la SHV et de la NHI

6.1. Région: Frioul — Vénétie Julienne

Le bassin versant de la Stella

1.	Azienda ittica agricola Collavini Mario	Via Tiepolo 12 I-33032 Bertiole (UD) N. I096UD005
----	---	---

Le bassin versant du Tagliamento

2.	Nuova Azzurra SpA	Nuova Azzurra SpA Via Molino del Cucco 38 Rivoli di Osoppo (UD)
3.	Impianto ittiogenico di Forni di Sotto	Ente tutela pesca del Friuli Via Colugna 3 I-33100 Udine
4.	Impianto di Grauzaria di Moggio Udinese	Ente tutela pesca del Friuli Via Colugna 3 I-33100 Udine
5.	Impianto ittiogenico di Amaro	Ente tutela pesca del Friuli Via Colugna 3 I-33100 Udine
6.	Impianto ittiogenico di Somplago — Mena di Cavazzo Carnico	Ente tutela pesca del Friuli Via Colugna 3 I-33100 Udine

6.2. Région: Province autonome de Trente

Le bassin versant du Noce		
1.	Ass. Pescatori Solandri (Loc. Fucine)	Cavizzana
2.	Troticoltura di Grossi Roberto	Grossi Roberto Via Molini n. 11 Monoclassico (TN) N. 121TN010
Le bassin versant de la Brenta		
3.	Campestrin Giovanni	Telve Valsugana (Fontane)
4.	Ittica Resenzola Serafini	Grigno
5.	Ittica Resenzola Selva	Grigno
6.	Leonardi F.lli	Levico Terme (S. Giuliana)
7.	Dellai Giuseppe-Trot. Valsugana	Grigno (Fontana Secca, Maso Puele)
8.	Cappello Paolo	Via Zacconi 21 Loc. Maso Fontane, Roncegno
Le bassin versant de l'Adige		
9.	Celva Remo	Pomarolo
10.	Margonar Domenico	Ala (Pilcante)
11.	Degiuli Pasquale	Mattarello (Regole)
12.	Tamanini Livio	Vigolo Vattaro
13.	Troticoltura Istituto Agrario di S. Michele a/A.	S. Michele all'Adige
Le bassin versant de la Sarca		
14.	Ass. Pescatori Basso Sarca	Ragoli (Pez)
15.	Stab. Giudicariense La Mola	Tione (Delizia d'Ombra)
16.	Azienda Agricola La Sorgente ss	Tione (Saone)
17.	Fonti del Dal ss	Lomaso (Dasindo)
18.	Comfish Srl (ex. Paletti)	Preore (Molina)
19.	Ass. Pescatori Basso Sarca	Tenno (Pranzo)
20.	Troticoltura «La Fiana»	Di Valenti Claudio (Bondo)
Le bassin versant du Chiese		
21.	Facchini Emiliano	Pieve di Bono (Agrone)

6.3. Région: Ombrie

La vallée de la Nera		
1.	Impianto Ittogenico provinciale	Loc Ponte di Cerreto di Spoleto (PG) — Établissement public (province de Pérouse)

6.4. Région: Vénétie

Le bassin versant de l'Astico		
1.	Centro Ittico Valdastico	Valdastico (Vénétie, province de Vicenza)
Le bassin versant de la Lietta		
2.	Azienda Agricola Lietta sas	Via Rai 3 I-31010 Ormelle (TV) n. 052TV074
Le bassin versant du Bacchiglione		
3.	Azienda Agricola Troticoltura Grosselle Massimo	Massimo Grosselle Via Palmirona 18 Sandrigo (VI) N. 091VI831
Le bassin versant de la Brenta		
4.	Polo Guerrino, Via S. Martino 51 Loc. Campese I -36061 Bassano del Grappa	Polo Guerrino Via Tre Case 4 I-36056 Tezze sul Brenta
Le bassin versant du Tione in Fattolé		
5.	Piscicoltura Menozzi di Franco e Davide Menozzi ss	Davide Menozzi Via Mazzini 32 Bonferraro de Sorga

6.5. Région: Val d'Aoste

Le bassin versant de la Dora Baltea		
1.	Stabilimento ittiogenico regionale	Rue Mont Blanc 14, Morgex (AO)

6.6. Région: Lombardie

1.	Azienda Troticoltura Foglio Ass	Troticoltura Foglio Angelo, SS Piazza Marconi 3 I-25072 Bagolino
2.	Azienda Agricola Pisani Dossi Cascina Oldani, Cisliano (MI)	Giorgio Peterlongo Via Veneto 20 — Milano

7. Exploitations piscicoles d'Autriche agréées au regard de la SHV et de la NHI

1.	Alois Köttl	Forellenzucht Alois Köttl A-4872 Neukirchen a.d. Vöckla
2.	Herbert Böck	Forellenhof Kaumberg Höfnergraben 1 A-2572 Kaumberg
3.	Forellenzucht Glück	Erick und Sylvia Glück Hammerweg 13 A-5270 Mauerkirchen